

Image not found or type unknown



Saissie d'une voiturette par la jendarmerie

Par **seb**, le **11/03/2010** à **22:55**

Bonjour; je suis la pour demandé de laide que sa soit par un avocat ou un particulier qui pouré minformer des lois. donc jesplique; alors je me suis endormie au volant d'une voiturette sans aucun dommage avec autrui j'ai eu de la colle la jendarmerie a immobilisé la voiturette le ten du jugement suite au jugement i garde l'immobilisation car étendonné que je n'ai pas le droit de conduire tous véhicules a moteur pendant six mois je voudrais savoir comment je pourrais faire pour la récupérer ;surtout que la carte grise et pas à mon nom au niveau préfecture . j'ai acheté la voiturette mais j'ai pas fait les papiers donc ai je le droit de la récupérer car le propriétaire a toujours pas envoyé les papiers en préfecture et j'ai pas fini de la régler je donne mon téléphone pour ceux qui veulent m'aider surtout l'avocat .0635119280 merci de m'aider